



Vincent Locas, avocat
Conseiller juridique senior
Affaires règlementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3324
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : vincent.locas@energir.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR COURRIEL ET PAR MESSAGER

Le 19 février 2020

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria - bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Suivi de la décision D-2012-171 (paragr. 86)
Utilisation des réserves de GNL de l'usine LSR
Notre dossier: 312-00773

Chère consœur,

Énergir souhaite informer la Régie de l'énergie que GM GNL peut désormais utiliser les réserves de gaz naturel liquéfié (« GNL ») de l'usine LSR normalement dévolues à l'activité réglementée, le tout sous réserve du maintien des niveaux minimums identifiés dans la déclaration assermentée de Monsieur Vincent Regnault, jointe à la présente lettre, respectant ainsi les exigences énoncées au paragraphe 86 de la décision D-2012-171.

Cette déclaration est accompagnée d'une annexe illustrant le calcul des inventaires minimums de GNL requis au 31 janvier 2020 et au 28 février 2020.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

(s) *Vincent Locas*

Vincent Locas
VL/mb

p. j